

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 14

Procurations : Sandrine COULON donne pouvoir à Aurélie GAUMER

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 1

Secrétaire de séance : Mme Muriel HARTWICH

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Auvent sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale relative à la DETR pour l'année 2026.

Vu le projet de rénovation énergétique de l'école communale situé aux allées du château

Considérant que ce projet vise à améliorer la performance énergétique du bâtiment, réduire les consommations d'énergie et améliorer le confort des usagers.

Considérant que le coût prévisionnel des travaux s'élève à **480 100.38 € HT**.

Considérant que ce projet entre dans les priorités de financement de la DETR.

Considérant la dérogation de la Préfecture en date du 21 juin 2025 permettant le commencement d'exécution.

Après en avoir délibéré. le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **Approuve** le projet de rénovation énergétique de l'école communale tel que présenté.
- **Arrête** le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Coût total HT : 480 100.38 € HT

Subventions accordées :

- FOND VERT : 200 000 €
- CTD tranche 1 : 33 000 €
- CTD tranche 2 : 30 000 €

Subvention en cours de demande :

CTD tranche 3 : 30%

DETR : 25%

- **Autorise** Monsieur à déposer une demande de subvention auprès des services de l'État au titre de la DETR,
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2026.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait à Saint-Auvent, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Bruno GRANCOING

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 02/10/2025
De la publication le 02/10/2025

